



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 10 Mai 2016

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

L'an deux mille seize

Le dix Mai

à vingt heures

Convocation :

2 Mai 2016

Affichage convocation :

2 Mai 2016

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, ROGER Laureen, ROYER Mathieu, AZIERE Francis, VAUCOULEUR Daniel, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. PICHENEY Patrice ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 10 Mai 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par France Telecom ;
- Désigne deux délégués au nouveau SDDEA ;
- Fixe la participation financière attribuée aux agents dans le cadre de leur protection sociale ;
- Modifie le Budget du Service des Eaux 2016 ;
- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ;
- Emet un avis favorable au projet de fusion – extension présenté dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 10 Mai 2016

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

L'an deux mille seize

Le dix Mai

à vingt heures

Convocation :

2 Mai 2016

Le Conseil Municipal de la commune, s'est

réuni au nombre prescrit par la loi,

régulièrement convoqué dans le lieu

habituel de ses séances, sous la présidence

de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Affichage convocation :

2 Mai 2016

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, ROGER Laureen, ROYER Mathieu, AZIERE Francis, VAUCOULEUR Daniel, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. PICHENEY Patrice ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération pour instauration d'une redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année il faut fixer le montant de la redevance due par France Télécom. En effet, cet opérateur dispose de plusieurs installations sur la Commune et il doit donc verser une participation financière liée à l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs liés à cette redevance évoluent chaque année, il rappelle également au Conseil Municipal que France Télécom dispose de 1.527 km d'artères en souterrain, 2.69 km d'artères en aérien et 1 m² d'installations qui correspond à la cabine téléphonique implantée sur la Place des Tilleuls.

Il explique les montants « plafonds » de la redevance due pour l'année 2016 sont en baisse par rapport à 2015. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1) APPLIQUE les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

- 38.81 € par kilomètre et par artère en souterrain, 51.74 € par kilomètre et par artère en aérien, 25.87 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment) pour 2016.
- 2) DECIDE DE REVALORISER chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;
 - 3) INSCRIT ces recettes au budget ;
 - 4) CHARGE le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Délibération pour désignation des délégués au nouveau SDDEA

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 1^{er} Septembre 2015, le Conseil Municipal avait approuvé la modification des statuts du SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube). En effet, dans le contexte actuel de réforme des collectivités territoriales, il avait été décidé de créer un Syndicat Mixte Ouvert réunissant le SDDEA et le Département de l'Aube. Ce nouveau syndicat permettra de mener une action plus efficace sur l'ensemble du territoire.

Suite à cela, Monsieur le Maire explique qu'il faut désormais désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) qui siégeront au sein du nouveau SDDEA. Cette désignation doit être effectuée avant le 1^{er} Juin 2016, date de création officielle du nouveau syndicat.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNNE Monsieur ROGER Sylvain en tant que délégué titulaire et Monsieur CORDIER Laurent en tant que délégué suppléant au sein du nouveau SDDEA.

Délibération pour participation financière à la protection sociale des agents

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 22 Mars dernier, le Conseil Municipal a décidé de participer financièrement à la protection sociale des agents de la collectivité. Monsieur le Maire informe qu'un avis préalable du CTP (Comité Technique Paritaire) du Centre de Gestion devait être demandé afin de pouvoir délibérer de manière définitive sur ce projet. Le CTP a donc été saisi le 23 Mars afin de recueillir cet avis et en date du 27 Avril 2016, celui-ci a rendu un avis favorable à l'unanimité pour le versement d'une participation de :

- 30 € par agent et par mois pour le risque « santé » ;
- 7 € par agent pour le risque prévoyance ;

Monsieur le Maire propose donc de fixer de manière définitive cette participation financière.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- RETIENT la procédure de labellisation pour ces risques ;
- FIXE la participation financière de la collectivité à :
 - 30 € par agent et par mois pour le risque « santé », à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire Santé labellisée ;
 - 7 € par agent pour le risque prévoyance, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie prévoyance maintien de salaire labellisée ;

- DIT que cette participation sera versée aux agents adhérents à un contrat ou règlement labellisés à compter du 1^{er} Juin 2016 ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Décision modificative du Budget 2016 du Service des Eaux

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au vote du Budget 2016 du service des Eaux, il est apparu une modification à effectuer sur celui-ci. En effet, le montant inscrit à l'article 022 – Dépenses imprévues est supérieur à 7.5% du montant total des dépenses d'exploitation. Une décision modificative doit donc être prise pour ce budget, et Monsieur le Maire propose la rectification suivante :

❖ Section d'exploitation – Dépenses

Article 022 – Dépenses imprévues : + 700 €

Article 618 – Divers : + 9 341 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette décision modificative.

Elaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) – Débat sur le P.A.D.D.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les différents éléments récents relatifs à la révision du P.O.S (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U. Il explique qu'à ce stade de l'élaboration du P.L.U, il faut débattre sur le P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) afin de définir la politique d'aménagement souhaitée sur le territoire communal.

Monsieur le Maire expose les objectifs du P.A.D.D., à savoir :

1. Prendre en compte les risques et le contexte environnemental ;
2. Revitaliser la commune ;
3. Proposer un développement harmonieux de la commune.

Après avoir étudié ce document, Monsieur le Maire recueille les avis et les remarques de chacun des conseillers municipaux. Après concertation, les modifications suivantes sont à apporter au P.A.D.D :

Page - Paragraphe	Texte actuel	Modification
p. 7 – paragraphe 1.4	La commune souhaite modérer la consommation d'espaces [...] naturelles ou forestières.	Afin de respecter la réglementation en vigueur, la commune modèrera la consommation d'espaces préconisée par rapport à celle prévue dans le POS. Elle envisage une consommation moyenne de 0,9 ha/an pour les 15 années à venir, afin de concilier développement urbain et préservation des terres agricoles, naturelles ou forestières.
p. 8 – paragraphe 2.1	Note pour la réunion : cela revient à atteindre un total d'environ 760 habitants d'ici 15 ans (soit +150 habitants en 15 ans).	=> Paragraphe à supprimer

p. 8 – paragraphe 2.1	Note pour la réunion : il est envisagé une diminution de la taille des ménages à 2.3 personnes/foyer. Ainsi, le desserrement [...] de 86 logements.	=> Paragraphe à supprimer
p. 10 – paragraphe 3.1	Pour revitaliser le village, la commune envisage de développer rapidement un projet de lotissement sur des parcelles communales.	Afin de revitaliser rapidement le village, un projet de lotissement sur des parcelles communales est envisagé.
p. 10 – paragraphe 3.1	Les élus souhaitent un développement de l'urbanisation harmonieux entre les 3 entités bâties de la commune.	Un développement harmonieux de l'urbanisation entre les 3 entités bâties de la commune fera l'objet de toutes les attentions.

Sur la base de ces corrections, le projet est validé.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) – Avis sur le projet de fusion

Monsieur le Maire rappelle que la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prévoit l'arrêt d'un nouveau Schéma de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) avant le 31 mars 2016 pour une mise en œuvre effective dès le 1^{er} janvier 2017.

De ce fait, il fait savoir que le Schéma de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) adopté par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) a été arrêté le 23 Mars 2016 et publié le 25 Mars 2016.

Ce Schéma expose une fusion-extension de la communauté d'agglomération du Grand Troyes aux communautés de communes Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse, Seine Melda Coteaux et aux communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis.

Monsieur le Maire précise également que, conformément aux dispositions de la Loi rappelée ci-dessus, le Conseil Municipal est sollicité afin de délibérer sur ce projet de fusion. Cet avis doit être rendu dans un délai de 75 jours à compter de la notification du dossier en Mairie.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du Conseil Municipal serait considéré comme favorable.

Entendu cela, le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis FAVORABLE à cette fusion-extension, en ce qui concerne la Commune de Rouilly-Saint-Loup.

Questions diverses :

Zonage d'assainissement :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités ont l'obligation de délimiter après enquête publique, les zones relevant de l'assainissement collectif et non collectif sur leur territoire. Un zonage d'assainissement doit donc être effectué et il est mené en collaboration avec le SDDEA suite à la délibération prise le 27 Octobre 2015.

Monsieur le Maire explique que 6 cabinets d'études ont été contactés afin d'obtenir des propositions financières pour la réalisation de ce zonage d'assainissement. Après consultation, il s'avère que seuls 3 cabinets ont répondu à la sollicitation de la Commune.

Le coût estimatif de l'étude a été fixé par le SDDEA et approuvé par le Conseil Municipal, il s'élevait à 5 700 € HT soit 6 840 € TTC.

Les cabinets consultés pouvaient déposer leur offres jusqu'au Jeudi 21 Avril 2016 à 12H. L'ouverture des plis reçus a été réalisée le Jeudi 21 Avril 2016 à 17H30 en Mairie.

Suite à cela, il s'est avéré que les 3 cabinets ont proposé des offres beaucoup trop élevées en comparaison de l'estimation effectuée par le SDDEA.

Il a donc été décidé de consulter deux nouveaux bureaux d'études, la date limite de réception des offres est fixée au Jeudi 19 Mai 2016 à 17H.

Diagnostic archéologique :

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de terrassement et de couverture de l'église sont prévus depuis 2014. Cependant, une opération de fouilles archéologiques doit être menée au préalable afin de sauvegarder les éventuels vestiges qui se trouveraient autour de l'église.

Monsieur le Maire annonce donc que cette opération a été effectuée les 27 et 28 avril 2016. L'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a creusé 6 tranchées aux abords de l'église, trois d'entre elles ont permis de découvrir des sépultures du Moyen-âge notamment. Certaines découvertes devront être analysées avant que la Commune ne puisse réaliser les travaux de terrassement. Le délai d'attente est estimé à un mois.

Voie piétonne et cyclable :

Monsieur le Maire annonce qu'il a participé à une réunion organisée par les services de la Préfecture, durant laquelle des informations ont été données quant au versement d'un fonds de soutien à l'investissement public local.

Il explique que cette nouvelle dotation pourrait être demandée pour la création de la voie piétonne et cyclable en projet sur la Commune. Un rendez-vous a été pris sur le terrain afin d'envisager les travaux à réaliser. Monsieur le Maire va solliciter prochainement les services du SLA afin de recueillir leur avis sur ce projet. Il annonce aussi que Madame la Préfète sera informée de son intention de demander une aide au titre de ce fonds de soutien.

Tarifs de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire expose les différentes manifestations qui pourraient être organisées dans la salle des fêtes. Il explique que les nouveaux tarifs mis en place en 2015 sont certes très attractifs pour les particuliers, mais qu'ils sont assez contraignants pour les personnes souhaitant organiser des manifestations hebdomadaires. Il propose donc au Conseil Municipal de réfléchir à un nouveau tarif qui pourrait être mis en place pour les personnes souhaitant occuper la salle des fêtes chaque semaine.

Entraînement des sapeurs-pompiers de Troyes :

Monsieur le Maire informe que les sapeurs-pompiers de Troyes l'ont sollicité afin d'être autorisés à occuper une parcelle communale dans le but de s'y entraîner. Le GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux) de Troyes a donc été autorisé à occuper un terrain communal prochainement.

Elections 2017 :

Monsieur le Maire annonce que les élections présidentielles auront lieu le 23 Avril 2017 et le 7 Mai 2017. Les élections législatives quant à elles, auront lieu les 11 et 18 Juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.